Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180320-CP2018_03_5-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 mars 2018

CP2018_03_5
id. 3769

L'an deux mille dix huit, le vingt mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :
M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19
Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

S.A. HLM LES CHALETS - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS LIEU DIT FENELON - COMMUNE D'ORGUEIL

___

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur administratif et financier de la S.A. HLM Les Chalets destinée à l'opération de construction de 18 logements situés à Orgueil lieu dit Fenelon.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180320-CP2018_03_5-DE

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 625 806 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	524 740,00 €
* Prêt PLUS Construction	1 241 268,00 €
* Fonds Propres sur financement PLUS	393 871,00 €
* Prêt PLAI foncier	113 196,00 €
* Prêt PLAI Construction	318 731,00 €
* Subvention Etat sur financement PLAI	34 000,00 €
Total	2 625 806,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 2 197 935 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 65583.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 098 967,50 €, soit 50 % d'un montant global de 2 197 935 €, la commune d'Orgueil se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date 28 juin 2017.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. HLM Les Chalets, pour l'opération de construction de 18 logements situés à Orgueil lieu-dit Fenelon, la garantie du Département à hauteur de 1 098 967,50 €, soit 50 % de l'emprunt souscrit ;

- Précise que la commune d'Orgueil se porte garante à hauteur des 50 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 juin 2017 ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180320-CP2018_03_5-DE

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC